PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT NO 162

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement portant sur :

- Règlement no 162 amendant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 140 visant les constructions résidentielles en zone agricole

tiendra une assemblée publique de consultation sur ledit projet de Règlement d'amendement **le 30 avril 2018 à compter de 19h00** à la salle municipale située au 9, route du Cap à Saint-Alfred.

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil expliquera le contenu de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le règlement no 162 est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alfred, au 9, route du Cap, le lundi, mardi et jeudi, aux heures d'ouverture suivantes : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et copie peut en être obtenue moyennant le paiement des frais.

L'amendement audit règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire et s'adresse particulièrement aux propriétés situées dans les zones à dominances agroforestières et forestières du territoire.

Une localisation et une description de ces changements peuvent être obtenues auprès de la municipalité sur les heures de bureau ci-haut mentionnées.

Donné à Saint-Alfred
ce 18 avril 2018

Diane Jacques
Directrice générale et Secrétaire-trésorière